

## AVIS

### SEMAINE DU SOIR DE VERSOIX (SSV) 10 au 13 juillet 2018

#### 1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définie dans *Les Règles de Course à la Voile*.

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

2.1 - Du 10 au 13 juillet : M2, Cruiser/quillard de sport, multicoques, dériveur, Optimist

2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur <https://www.manage2sail.com/en-US/Home/EventRegistrationRedirect/5d4010f4-d94b-4ccd-8ae9-50f0fc3763a9>

2.3 Le paiement peut se faire aussi à :

Club Nautique de Versoix

Ch. Des Gravieres 35

1290 Versoix

E-mail : [secretariat@cnv.ch](mailto:secretariat@cnv.ch)

CCP : 12-15563-6

IBAN : CH41 0900 0000 1201 5563 6

En mentionnant : SSV2018 + nom et le prénom du skipper + numéro de voile.

2.4 Les concurrents doivent pouvoir présenter au moment de l'inscription :

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité

#### 3. DROITS A PAYER

SERIES	Prix
Lesté	CHF 50,-
Dériveur	CHF 30,-

#### 4. PROGRAMME

Mardi	19H00 20H30	Inscriptions 1 <sup>er</sup> signal de départ
Mercredi	19H00	1 <sup>er</sup> signal de départ
Jedi	19H00 20H30	1 <sup>er</sup> signal de départ

Vendredi	19H00 21H30	1 <sup>er</sup> signal de départ Proclamation des résultats
----------	----------------	--

## 5. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au plus tard le 10 juillet 2018.

## 6. LES PARCOURS ET ZONE DE COURSE

- 6.1 Parcours de type «banane».
- 6.2 La zone de course est au large de Port-Choiseul.

## 7. SYSTEME DE PENALITE

- 7.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 8. CLASSEMENT

- 8.1 Une course devra être validée pour valider les régates SSV2018.
- 8.2 Une course sera retirée à partir de 4 courses validées.
- 8.3 Maximum une manche par jour

## 9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 9.1 Les concurrents participent à la régata à leur propre risque (règle 4, décision de courir).  
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou décès, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 10. ASSURANCE

- 10.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile valable en compétition.

## 11. CONTACT ET INFO

- 11.1 [secretariat@cnv.ch](mailto:secretariat@cnv.ch)